

## AXES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION N°4 DU CCAS « ACTIONS COLLECTIVES » POUR LE MANDAT 2012-2014

### commission n°4 actions collectives:

#### 1. suivi du patrimoine social immobilier:

La commission analysera le rapport d'inspection du CGEDD concernant les unités d'accueil gérées par les ASCE, et fera valoir avec le CCAS et la FNASCE la nécessité de les maintenir et développer afin d'offrir aux familles des possibilités d'hébergement familial pour les vacances à un tarif accessible aux agents actifs et retraités.

Concernant les centres de vacances, la commission agira avec le CGCV pour garantir leur pérennité avec les moyens financiers pour leur entretien et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité.

#### 2. Activités en faveur des enfants et des familles:

la commission examinera les prestations en vigueur et fera des propositions pour faciliter l'accès aux vacances des familles les plus démunies ayant un quotient familial faible, avec par exemple un élargissement des aides pour les séjours en camping.

#### 3. La possibilité d'accès aux maisons de vacances des autres ministères sera étudiée.

#### 4. Arbre de Noël:

La commission fera le bilan de la prestation arbre de Noël, en lien avec les opérateurs (ASCE et CLAS), et en tirera les enseignements pour faire évoluer la circulaire de 2011 si nécessaire.

#### 5. Actions collectives:

Un bilan des actions « CIL » et son analyse seront faits chaque année, à la fois sur l'aspect quantitatif et financier que sur l'aspect qualitatif.

Il en découlera des informations et conseils aux CLAS, ainsi que des propositions en matière de budget pour que les actions collectives ne soient pas réduites à la portion congrue du budget de l'action sociale.